Procédure de traitement des situations de harcèlement en milieu scolaire

Tous concernés,
Tous responsables !

Repérage des élèves cibles

En cas de faits graves, de violence physique ou de cyberharcèlement !

Si les faits sont pénalement répréhensibles : la famille sera invitée à porter plainte !

En cas de moqueries, d'insultes, d'intimidation, etc.

Signalement à la CPE

Moyens : mail, message Pronote ou permanence sentinelle

Signalement à l'équipe PHARE

Suivi disciplinaire avec l'équipe de direction

Réunion hebdomadaire de l'équipe PHARE pour l'analyse, le choix de la méthode de prise en charge et le suivi des situations :
Lundi midi (Q1)
Mardi midi (Q2)

3

EQUIPE RESSOURCE 2023/2024

Marlène FAVRE-BRUN (CPE)
Marie EUGENE (CPE)
Delphine TROUDE (Principale Adjointe)
Isabelle GUILLEMIN (Infirmière)
Amandine JULIANI (Assistante Sociale)
Céline RIVIER (Directrice adjointe de la SEGPA)
Virginie MUSSO (référent harcèlement)
Personnels de l'équipe Sentinelles et Référents

Choix d'un interlocuteur privilégié pour entretien individuel avec l'élève perçu comme cible et contact avec sa famille

Si échec : 3

FIN

2

1

Elève(s) intimidateur(s)
Sanction disciplinaire = journée d'exclusion de la classe avec travail écrit et réflexif autour du harcèlement (loi et conséquences)
Echange avec éducatrice de la Sauvegarde de l'Enfance

Classe(s) concernée(s)
Mise en place d'une heure de vie de classe sur le thème du harcèlement en présence du professeur principal et d'un ou plusieurs membres de l'équipe PHARE

+

Elève cible
Poursuite du suivi avec interlocuteur privilégié
RDV avec la famille
Intervention sentinelles et référents => veille active

Prise en charge de niveau 1
(interne équipe ressource phare)

Si échec : 2 ou 3

FIN